

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du mardi 1 juillet 2003

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**Présents : R.Jezierski, P.Bellonnet, F.Frizon, V.Joly,
F.Mommelé,. F.Dalongeville, L.Desmet, S.Derriche, F. Meunier.**

Absents excusés : M.Sagie, E.Herbain.

Le Conseil Municipal convoqué le 19 juin 2003 se réunit sur l'ordre du jour suivant :

La séance du conseil municipal débute à 19h20.

Monsieur Fabrice DALONGEVILLE est désigné comme secrétaire de séance.

1) Délibération pour le changement des statuts et du règlement du SIVOS :

Projet de statut du SIVOS :

La municipalité de Fresnoy ayant souhaité apporter des modifications au projet de statuts du SIVOS,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la rédaction suivante au statut n°I de l'article n° 4 :

Le syndicat prend en charge les dépenses d'investissement hors immobilier, la gestion et le fonctionnement de l'accueil périscolaire et de la restauration, l'intendance(denrées et fournitures, frais de personnel, travaux et services extérieurs, participations et contingents, allocations et subventions, frais de gestion générale, frais financiers) de la scolarité des enfants accueillis dans les classes maternelles, tous les cycles de l'école primaire du REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE D'AUGER-SAINT-VINCENT,FRESNOY-LE-LUAT,TRUMILLY, ROCQUEMONT.

Toutefois :

- Pour toute dépense d'investissement supérieur à 25 000€**
- Pour tout emprunt,**

Le Président du syndicat doit recueillir l'accord spécifique par délibération des quatre Conseils Municipaux.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58
mairie.auger.60@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal approuve sans réserve les autres propositions de modification présentées par la municipalité de FRESNOY.

Règlement intérieur :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal propose la rédaction suivante au n° II Finances du SYNDICAT du règlement intérieur Article 1 :

Le syndicat a vocation à prendre en charge :

- les dépenses afférents à la restauration et l'accueil périscolaire
- les dépenses de fonctionnement
- les charges locatives (peintures, etc...);
- les dépenses d'énergie qui seront déterminées de façon forfaitaire (électricité, chauffage, eau...);
- les dépenses supérieur à 25 000€ de mise aux normes, rénovation ou aménagement de locaux à usage pédagogique, après étude et plan de financement préalable, seront étudiés au cas par cas et soumis à l'accord de chaque commune.**
- le remboursement des emprunts contractés par le syndicat (capital et intérêts) ;
- les frais de surveillance des enfants entre la descente du car et l'entrée en classe d'une part, la sortie des enfants et la montée dans le car, d'autre part.
- l'équipement des classes en matériels pédagogiques divers.
- les transports exceptionnels.
- le versement des subventions aux coopératives scolaires.

Le Conseil Municipal approuve sans réserve les autres propositions de modification présentées par la municipalité de FRESNOY.

1 Délibération pour le siège du SIVOS et délibération pour désigner les délégués de celui-ci :

Article 1 : Le Conseil Municipal de la Commune d'Auger-St-Vincent accepte le principe de la création d'un S.I.V.O.S du R.P.I d'Auger-St-Vincent, Fresnoy-Le-Luat, Rocquemont et Trumilly dont le siège est fixé à Auger-St-Vincent.

Article 2 : Le Conseil Municipal accepte les statuts et le règlement intérieur.

Article 3 : Le Conseil Municipal nomme pour le représenter au S.I.V.O.S :

- Véronique JOLY Délégué Titulaire
- FABRICE DALONGEVILLE Délégué titulaire
- Pascal BELLONNET Délégué suppléant
- RICHARD JEZIERSKI Délégué suppléant

Article 4 : Demande à Monsieur le Préfet de prendre un arrêté pour créer le S.I.V.O.S

2) Délibération pour l'indemnité de surveillance de l'église :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents décide d'affecter les sommes précédemment versées à titre d' « indemnité de surveillance de l'église » à la

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

mise en œuvre de travaux d'aménagement du clos de l'édifice et en priorité au renforcement des diverses fermetures.

3) Questions Diverses :

- Fabrice DALONGEVILLE fait part au Conseil Municipal du résultat du sondage Haut Débit, à ce jour 30 réponses positif sur 36 réponses, il attend les réponses des retardataires pour aller plus loin dans le projet.
- Fabrice DALONGEVILLE demande au Comité des Fêtes l'agenda des manifestations 2003/2004 pour pouvoir en faire part à la population, dans le journal d'Auger.
- Fabrice DALONGEVILLE informe le Conseil Municipal qu'une Golf circule à très vive allure dans le village et qu'un habitant a failli être renversé. Monsieur le Maire décide d'en informer la Gendarmerie.
- Sabrina DERRICHE demande au Conseil Municipal de bien vouloir réfléchir à une solution de panneaux pour réduire la vitesse devant l'école.
- Sabrina DERRICHE informe le Conseil Municipal de la dégradation du mur de la rue Ste Marie. Monsieur le Maire décide de faire une prochaine demande de subvention pour
- l'aménagement du Bourg.
- Sabrina DERRICHE demande au Conseil Municipal si Bruno pourrait tailler les arbres de l'école et fait remarquer qu'un trou est à reboucher à l'entrée de l'école. Monsieur le Maire se charge de demander à Bruno.
- Pascal BELLONNET informe le Conseil Municipal d'une demande d'un habitant pour le nettoyage du clocher ainsi que la réparation de la Cloche. Monsieur FRIZON expose que compte tenu du coût très important des travaux nécessaires à la préservation du patrimoine que constitue l'église et de la faiblesse des moyens dont dispose la commune il est nécessaire, à l'exemple de ce qui a été fait dans de nombreuses communes environnantes, que se crée une Association pour la sauvegarde de l'église d'Auger. L'expérience montre que seule une structure juridique de ce type, constituée de bénévoles et susceptibles de bénéficier de subventions, permettra de préserver un patrimoine aussi important que notre église. Une réflexion, en collaboration avec la municipalité qui y est bien évidemment disposée, est à engager rapidement avec toutes les personnes concernées.
- Laurent DESMET informe le Conseil Municipal qu'à la suite des travaux de la cuve incendie à Villeneuve, le chemin a été très endommagé. Monsieur le Maire demande à Francis MEUNIER de voir avec l'entreprise pour emmener la terre ailleurs ou de remettre le chemin en état.
- Laurent DESMET informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu des lots de GROUPAMA pour la course du dimanche 7 septembre 2003.
- Francis MEUNIER fait un point sur les travaux de Villeneuve qui avancent rapidement et informe le Conseil Municipal que les travaux de St Mard serait susceptible de commencer début septembre.
- Francis Meunier remercie les bénévoles du Foot de l'aide qu'ils ont apportés lors du creusement du fossé.
- Véronique JOLY s'est rendu à une réunion pour l'organisation des 35 clochers, et il en est ressorti que cette opération commence à s'essouffler et qu'il serait bon d'assortir d'un thème à cette manifestation. Pour 2004, le thème sera les Vitraux. Véronique demande au Conseil Municipal de réfléchir à une animation sur ce thème.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une demande d'éclairage a été faite pour l'impasse du Chapitre. Le Conseil Municipal décide de demander un devis à la SICAE, pour pouvoir prévoir ces travaux en début d'année.

Commune d'Auger-Saint-Vincent

Place Saint Vincent 60800 -Tél. / Fax 03 44 59 16 58

mairie.auger.60@wanadoo.fr

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Mme GOURDIN, maman du petit Thomas décédé sur la N324. Une pétition pour l'aménagement de la route est en cours de signature et est à la disposition de la population en Mairie.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que durant le mois de juillet, une seule permanence aura lieu : le mardi de 18h à 19h. Il précise que la Mairie sera fermée durant le mois d'août.
- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des inscriptions scolaire à Crépy-en-Valois pour deux enfants de la Commune sont parvenus en Mairie. La Mairie doit payer une participation pour ces enfants à la Commune de Crépy. Monsieur le Maire trouve que le minimum aurait été que les parents aient la courtoisie de demander une dérogation. Par ailleurs même si apparemment les textes donnent droit aux parents de mettre leurs enfants à l'école de Crépy, Mr le Maire s'autorise le droit de vérifier la véracité de tous les éléments du texte. Monsieur le Maire considère que l'école laïque est l'école de la République, en conséquence il va se rapprocher de Mr PRADDAUDE afin de parler de cette situation. Dans tous les cas, lorsque l'accueil Périscolaire et la cantine seront en place plus aucune dérogation ne sera possible
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a obtenu l'accord de la SNCF pour que le Camion stationnent actuellement à St Mard puisse se garer à la gare d'Ormoy-Villers. Un Arrêté sera donc fait interdisant le Camion de stationner à St Mard.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close et la séance est levée à 21h45.

Le Maire

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil Municipal